

République Française
COMMUNE de Chazemais

Réunion du 13 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize février à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 06/02/2023

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, KURAST Xavier, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme / **formant la majorité des membres en exercice.**

Excusé : GUIGNARD Sébastien (a donné pouvoir à Christophe LECLERC)

M.LAFAYE Jérôme, a été désigné comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°12/2023

Versement d'une subvention aux MAISONS FAMILIALES RURALES (M.F.R) de LIMOISE et du VAL DE MANSE pour deux élèves - Imputation 6574

La Maison Familiale Rurale de Limoise et celle du Val de Manse sollicitent une subvention communale pour la scolarité de deux enfants originaires de Chazemais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'octroyer une subvention de **45 euros** par M.F.R pour la scolarité 2022-2023 de deux enfants de Chazemais, au sein de leurs établissements à Limoise et à Noyant de Touraine.

La somme de 90 euros sera imputée à l'article 6574.

ADOpte à l'unanimité la délibération de ce jour (**11 voix pour**).

Pour copie conforme.

CHAZEMAIS, le 14 février 2023

Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

